



4^e Appel à projets LabEx (novembre 2013)

Lettre de cadrage

1. Thématiques retenues pour ce 4^e AAP

Le Comité de Pilotage, réuni le 28 octobre 2013, a décidé, pour ce 4^e AAP comme pour le précédent, de retenir les 4 thématiques suivantes :

1. Dynamiques du peuplement : l'exemple aquitain
2. Caractérisation et construction des espaces de mémoire
3. Evolution, transformation, coexistence des systèmes symboliques
4. Les échanges entre « anciens mondes » et « nouveaux mondes ».

En plus de ces thématiques ciblées, il est également possible de soumettre des projets « blancs » à dimension exploratoire.

Le Comité de Pilotage a également décidé d'affecter prioritairement le financement de ce 4^e AAP à 2 ou 3 projets d'envergure portant sur les thématiques ciblées, conformément aux préconisations du Conseil scientifique international.

2. Crédits alloués

Le budget consacré à ce 4^e AAP s'élève à **522 828 €**. Il inclut deux bourses doctorales de trois ans et 3 contrats post-doctoraux d'un an.

Ces crédits se répartissent, par grandes masses budgétaires, de la façon suivante :

a) Fonctionnement : 128 578 € (dont petit équipement = coût compris entre 800 et 4000 €)

b) Salaires : 394 250 €

*Vacations de courte durée (ITA ou chercheurs) : **58 915 €** (soit environ 24 mois niveau AI)

*3 contrats post-doctoraux de 1 an : **139 335 €**

*2 contrats doctoraux de 3 ans (72 mois) : **196 000 €**

Les financements seront ouverts à compter du 1/9/2014

Seuls les projets relevant des 4 thématiques ciblées pourront bénéficier de contrats doctoraux et post-doctoraux. Les projets blancs, dont la durée est limitée à 16 mois (du 1/9/2014 au 31/12/2015) ne peuvent prétendre qu'aux contrats post-doctoraux.

3. Conditions d'éligibilité des projets

Les projets doivent être en rapport étroit avec les 4 thématiques ciblées ou, s'il s'agit de projets blancs, avec les thématiques générales du LabEx. Il est obligatoire que les projets sur thématiques ciblées associent au moins deux équipes du LabEx, mais des projets mono-équipe sont également recevables dans le cadre de l'AAP blanc.

Etant donné que 2 contrats doctoraux seulement sont attachés à ce 4^e AAP, il est demandé aux porteurs de projet qui souhaitent bénéficier d'une de ces allocations de justifier avec la plus grande précision cette demande et de :

- se prononcer sur la faisabilité du projet en cas de non-obtention d'une allocation doctorale



LaScArBx

Labex Sciences Archéologiques de Bordeaux



Toute collaboration scientifique ou technique avec un partenaire extérieur au LabEx fera l'objet d'une convention spécifique, comme le prévoit l'accord de consortium.

- **Dépenses éligibles** : *fonctionnement* (missions, consommables, petit matériel, prestations, gratifications de stage...), *salaires* (vacations de courte durée, contrats doctoraux et post-doctoraux)

-Les dépenses de fonctionnement financées par le LabEx (il peut y avoir des cofinancements) ne devront pas dépasser 15 000 euros/an (en moyenne), quel que soit le projet.

-Les CDD (pour vacations de courte durée) ne peuvent excéder 12 mois.

-Les dépenses de petit équipement sont éligibles mais doivent être comprises entre 800 et 4000 €.

- **Dépenses non éligibles** : équipement d'un montant supérieur à 4000 €.

- Les projets doivent comporter un volet pédagogique et/ou un volet valorisation. Il est conseillé de préciser au mieux la valorisation écrite envisagée (type de publication, support, délais)

- Il est demandé aux porteurs de projet de prendre conseil auprès de la gestionnaire ou de l'administratrice de leur laboratoire (C. Morel-Chevillet, C. Ney, Ghizlane Bencheikh) ou de l'ingénieur-support du LabEx (S. Maleret) pour tous les aspects techniques du dossier de candidature (nature et éligibilité des dépenses, présentation du budget, etc.).

4. Expertise des projets

* Pour éviter la mise en concurrence d'un nombre trop important de projets et favoriser les collaborations inter et intra-laboratoires, il est demandé aux porteurs de projet de faire préalablement remonter au Directoire une **Déclaration d'intention** (présentation sommaire du projet). Ces Déclarations seront examinées par le Comité de Pilotage du LabEx, qui se prononcera sur l'éligibilité des projets et émettra, le cas échéant, des préconisations à l'intention des porteurs. Ces derniers constitueront ensuite, **en fonction des préconisations du CP**, les dossiers de candidature proprement dits.

* Pour éviter tout conflit d'intérêt interne, l'expertise des projets sera intégralement externalisée, c'est-à-dire confiée à des collègues n'appartenant pas aux équipes du LabEx et de préférence étrangers. Chaque projet fera l'objet de 2 expertises et d'un avis du Directoire. La liste des experts sollicités pour ce 4^e AAP sera élaborée par le Comité de Pilotage. Le Directoire contactera les experts pressentis et leur adressera les dossiers. L'anonymat des experts est garanti et tous les experts devront prendre l'engagement de garder confidentielle leur évaluation. Chaque projet soumis se verra attribuer un référent choisi parmi les membres du CP. Ce référent établira une synthèse des expertises destinée à faciliter le travail du Comité de Pilotage. Le CP procédera, en fonction des expertises et après délibération, au classement des projets et à la répartition des crédits. Un rapport sera envoyé à chaque porteur de projet, comprenant un résumé des expertises et les préconisations du Comité de Pilotage.

* Parmi les projets retenus, ceux qui comportent une allocation doctorale ou post-doctorale pourront faire l'objet au retour des déclarations d'intention, si les porteurs le souhaitent, d'un appel à candidatures national ou international publié sur le site de l'IdEx, afin de faciliter le

LABEX SCIENCES ARCHÉOLOGIQUES DE BORDEAUX

Archéopôle d'Aquitaine - 8, esplanade des Antilles - 33607 PESSAC cedex

Tél : 05 57 12 15 21 - Fax : 05 57 12 15 13 - labex-univ-bordeaux.fr



LaScArBx

Labex Sciences Archéologiques de Bordeaux



recrutement de ces jeunes chercheurs et d'améliorer la visibilité et l'attractivité du Labex. Ensuite, qu'il y ait eu appel à candidatures ou non, tous les candidats pressentis par les porteurs de projets seront auditionnés par le Comité de Pilotage avant validation de leur contrat par les Ecoles doctorales d'UB et UBM. Ces recrutements seront faits en coordination étroite avec les Ecoles doctorales.

5. Calendrier des opérations

15 novembre 2013 : envoi de la lettre de cadrage du '4^e AAP et du formulaire de Déclaration d'intention aux membres des équipes du LabEx

27 janvier 2014 : remontée des Déclarations d'intention au Directoire

7 février à 9 h : 1^{ère} réunion du Comité de Pilotage (examen des Déclarations d'intention)

10 avril : remontée des **Dossiers de candidature complets au Directoire**

17 avril à 9 h : 2^e réunion du Comité de Pilotage (désignation des experts)

1^{er} juin : retour des expertises

12 juin à 9 h : 3^e réunion du Comité de Pilotage (classement des dossiers et affichage des sujets de thèse sur le site du LabEx)

Le 20 juin : audition et recrutement des candidats à une allocation doctorale ou post-doctorale.

Valérie Fromentin, Pierre Guibert, Bruno Maureille

LABEX SCIENCES ARCHÉOLOGIQUES DE BORDEAUX

Archéopôle d'Aquitaine - 8, esplanade des Antilles - 33607 PESSAC cedex

Tél : 05 57 12 15 21 - Fax : 05 57 12 15 13 - labex-univ-bordeaux.fr